



## Compte-rendu du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône-et-Loire)

### Nombre de Conseillers

- en exercice	11
- présents	9
- absents	1
- excusés	1
- votants	10

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien Jaccusse, maire de la commune.

Etaient présents : Marie Compagnon, Stéphane Creniaut, Franck Dayet, Christine Flamier, Pierre Gauthier, Sébastien Jaccusse, Guy Michaudet, Damien Sarciron, Alain Throude.

Excusés : Nicolas Coleiro (pouvoir donné à Franck Dayet).

Absent : Emmanuel Rièrè.

Secrétaire de séance : Stéphane Creniaut

### Modification des statuts du syndicat des eaux :

Le conseil municipal prend connaissance du courrier du président du syndicat intercommunal des eaux Chalon Sud Est (SIECSE) informant de la nécessité de modifier les statuts du syndicat suite à la prise de compétence de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'. Celui-ci devient donc un syndicat mixte fermé sous l'appellation « Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Chalon Sud Est » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de statut (C. Flamier absente au moment du vote).

### Redevance d'occupation du domaine public - année 2018 :

Le calcul de la redevance se décompose de la manière suivante :

Artères du domaine public routier :

- Artères souterraines : 0,520 km x 39,28 € = 20,43 €
- Artères aériennes : 11,100 km x 52,38 € = 581,42 €

Emprise au sol : 0,5 m<sup>2</sup>x 26,19 € = 13,10 €

Soit un total de redevance de 614,95 €.

La recette correspondant au montant de la redevance perçue par Orange sera inscrite au compte 70323.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant de la RODP 2018 (C. Flamier absente au moment du vote).

### Fonds de solidarité logement :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement du conseil départemental, à hauteur de 0,35 € par habitant. Ce fonds de solidarité permet à des ménages en difficultés d'accéder à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir.

### Modification du loyer du logement communal :

Suite au départ de la locataire du logement communal, il est apparu indispensable d'y effectuer des travaux de rénovation afin de pouvoir le louer de nouveau. L'agent communal est actuellement en train d'effectuer ces travaux.

Par conséquent, le conseil municipal décide de réviser le loyer de ce logement.

Par 9 voix pour et 1 abstention, le loyer est fixé à 450 € + 20 € de charge par mois.

### Financement du RASED :

Le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Maire de St Germain du Plain, qui informe du montant des frais de fonctionnement du RASED (réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté) du secteur, pour l'année 2018. Celui-ci s'élève à un total de 1 500 € et sont avancés par la commune de St Germain du Plain.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, du remboursement de la part des frais de fonctionnement pour les enfants de la commune de Tronchy, s'élevant à 25,51€.

**Renouvellement du contrat de Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves :**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'établir un contrat à durée déterminée pour Madame Nathalie BONNOT pour la surveillance des élèves pendant la pause méridienne, à hauteur de 2,20/35ème d'heures hebdomadaires, pour la période du 3 septembre 2018 au 8 juillet 2019.

**Questions diverses :**

- Remerciements du CIFA Jean Lameloise pour la subvention allouée.
- Lecture du courrier de la directrice d'école concernant d'éventuels frais supplémentaires pour le passage du diplôme « savoir nager » avant l'entrée en 6<sup>ème</sup>.
- Retour sur le dernier Conseil Communautaire.
- Rappel sur la mise à disposition des cartes de pêche pour l'étang du CMCAS EDF : il est interdit d'y pêcher la nuit et de dormir sur place.

La séance est levée à 22h10.

A Tronchy, le 31 mai 2018

Le secrétaire de séance,  
Stéphane Creniaut



Le Maire,  
Sébastien JACCUSSE

